

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES MASKOUTAINS
MUNICIPALITÉ DE SAINT-DAMASE

SÉANCE DU 17 DÉCEMBRE 2018

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Damase, tenue le 17 décembre 2018, à 19 H 15, à la mairie, située au 115, rue Saint-Étienne, Saint-Damase.

Sont présents madame la conseillère Ghislaine Lussier et messieurs les conseillers, Claude Gaucher, Yvon Laflamme, Gaétan Jodoin, Alain Robert et Yves Monast, tous formant quorum sous la présidence de son honneur le maire, monsieur Christian Martin.

Également, présente Madame Johanne Beaugard, directrice générale et secrétaire-trésorière.

CONSTAT DE CONFORMITÉ :

Les membres du conseil présents constatent que l'avis de convocation a été signifié à tous et chacun des membres du Conseil conformément aux dispositions de la Loi.

PÉRIODE DE QUESTIONS :

Les personnes présentes dans la salle profitent de cette période mise à leur disposition pour poser des questions aux membres du conseil ou s'enquérir de certains dossiers.

Rés. 2018-12-134 **ADOPTION DES SALAIRES POUR L'ANNÉE 2019**

CONSIDÉRANT le tableau des salaires préparé pour l'année 2019 concernant la rémunération des employés;

CONSIDÉRANT que ces montants sont prévus aux prévisions budgétaires 2019;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller, Yvon Laflamme, appuyé par monsieur le conseiller, Alain Robert, et résolu à l'unanimité des conseillers présents que suite aux recommandations du comité responsable, les salaires et conditions de travail des employés, pour l'année 2019, soient adoptés tel que décrits en détail à l'annexe 1 de la présente résolution et datée du 17 décembre 2018;

Cette annexe, dûment signée par les membres du comité responsable, fait partie intégrante de la présente résolution comme si elle était ici au long reproduite

ADOPTÉE

Rés. 2018-12-135 **ENGAGEMENT DU PERSONNEL OCCASIONNEL**

CONSIDÉRANT que le coordonnateur en loisirs doit s'assurer du personnel nécessaire à l'arrosage, l'entretien et la surveillance des patinoires ainsi que de la surveillance au gymnase pour différentes activités;

CONSIDÉRANT la démission de la préposée à la bibliothèque en date du 30 novembre 2018 et qu'il y a lieu d'assurer le service à la population durant les heures d'ouverture de la bibliothèque;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Yvon Laflamme, appuyé par monsieur le conseiller Alain Robert, et résolu à l'unanimité des conseillers présents que soient engagées comme personnel occasionnel les personnes suivantes :

À l'entretien et à la surveillance de la patinoire :

Charles Deguyre, Jacob Desrochers, Frédéric Jodoin, William Landry, Elie Miron, Sébastien Tétréault, Rosalie O'Callahan,

À la surveillance au gymnase :

Mesdames Elodie Gaucher et Alyson Beaudoin,

À la bibliothèque :

Madame Francine Jodoin à titre de responsable de la bibliothèque par intérim et madame Agathe Thébault comme préposée occasionnelle.

QUE la rémunération soit fixée selon l'échelle salariale en vigueur.

ADOPTÉE

Rés. 2018-12-136 **ADOPTION DU GUIDE DE L'EMPLOYÉ ET CODE D'ÉTHIQUE RÉVISÉ 2018**

CONSIDÉRANT que le conseil a adopté un guide de l'employé et code d'éthique 2011, pour les employés municipaux le 7 décembre 2010 ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'actualiser ce guide;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller, Gaétan Jodoin, appuyé par monsieur le conseiller, Claude Gaucher, et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le guide de l'employé et code d'éthique 2011, révisé 2018 pour les employés de la municipalité de Saint-Damase;

QUE cette résolution abroge et remplace la résolution 2010-196;

QUE le guide de l'employé et code d'éthique 2011, révisé 2018 soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit;

ADOPTÉE

Rés. 2018-12-137 **ADOPTION DES COMPTES DU MOIS DE DÉCEMBRE 2018**

Il est proposé par monsieur le conseiller, Yves Monast, appuyé par madame la conseillère, Ghislaine Lussier, et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le bordereau des comptes payés et à payer du mois de décembre 2018, au montant de 131 723,65 \$ soit approuvé. Ce bordereau portant le numéro 2018-12-137 est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

Rés. 2018-12-138 **MANDAT –EXP MISE À JOUR DU PLAN D'INTERVENTION**

CONSIDÉRANT que la municipalité doit réviser et mettre à jour son plan d'intervention datant de 2011 afin de se conformer aux nouvelles normes du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

CONSIDÉRANT que le plan d'intervention est un document obligatoire pour l'admissibilité des travaux d'infrastructures dans les différents programmes d'aide financière;

CONSIDÉRANT l'offre de services présentée par la firme EXP numéro 99900060990-PP datée du 1^{er} août 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par, monsieur le conseiller, Alain Robert, appuyé par, monsieur le conseiller, Yves Monast, et résolu à l'unanimité des conseillers présents de mandater la firme EXP pour procéder à la mise à jour du plan d'intervention de la municipalité de Saint-Damase;

ADOPTÉE

Rés. 2018-12-139

AUTORISATION DE MANDATS PONCTUELS - SERVICES D'INGÉNIERIE DE LA MRC DES MASKOUTAINS

Considérant que la Municipalité de Saint-Damase a adhéré au service d'ingénierie de la MRC des Maskoutains et qu'elle entend, au besoin, utiliser les services ponctuels d'un ingénieur;

Considérant que les représentants municipaux doivent, au besoin, procéder à des travaux qui nécessitent les services ponctuels d'un ingénieur;

Considérant qu'il peut être difficile de requérir préalablement un mandat pour une estimation préliminaire des coûts pour de petits projets à chaque fois;

Considérant la pertinence de faire valider certaines actions, notamment au niveau des travaux publics, par un ingénieur;

Il est proposé par, monsieur le conseiller, Claude Gaucher, appuyé par, monsieur le conseiller, Yvon Laflamme, et résolu à l'unanimité de permettre à la Directrice générale de requérir, au besoin, les services d'ingénierie de la MRC des Maskoutains, le tout selon les budgets alloués pour le type de travaux visés et la tarification déterminée par le règlement de la MRC des Maskoutains en vigueur.

ADOPTÉE

SECONDE PÉRIODE DE QUESTIONS

Les personnes présentes dans la salle profitent de cette seconde période mise à leur disposition pour poser des questions aux membres du Conseil ou s'enquérir de certains dossiers.

Rés. 2018-12-140

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par madame la conseillère, Ghislaine Lussier, appuyé par monsieur le conseiller, Yves Monast, et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance soit levée.

ADOPTÉE

Christian Martin
Maire

Johanne Beauregard
Directrice générale et secrétaire-trésorière